

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/12676/Rev.1

4 mai 1978

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

NOTE VERBALE DATEE DU 1er MAI 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BRÉSIL AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la note du Secrétaire général No PO 230 SOAF, datée du 10 novembre 1977, dans laquelle celui-ci demandait des renseignements sur l'application de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité.

Sur instructions de son gouvernement, le représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies entend affirmer une fois de plus l'attachement du Gouvernement brésilien à la lutte de la communauté internationale contre les politiques d'apartheid, et souligner que le Gouvernement brésilien applique depuis de nombreuses années un embargo volontaire sur les ventes d'armes et de matériel militaire à destination de l'Afrique du Sud.

Le Gouvernement brésilien continuera à appliquer cette politique de longue date, et est en train de prendre, en stricte application des dispositions de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, des mesures appropriées à cet effet, qui seront communiquées à l'Organisation des Nations Unies en temps voulu.

Le représentant permanent du Brésil prie le Secrétaire général de porter ces renseignements à l'attention du Comité créé en vertu de la résolution 421 (1977) et de faire distribuer la présente communication en tant que document du Conseil de sécurité.

-----